

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le dix-sept septembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART
Mme Nadia BEAUMEL
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Brice RABASTE
M. Michel BOUGLOUAN
M. Antonio DE CARVALHO
M. Gérard EUDE
Mme Colette BOISSOT
Mme Isabelle RECIO (*à partir du point 7*)
Mme Monique DELESSARD
Mme Hafida DHABI

ETAIT EXCUSÉ :

M. Alain KELYOR

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Xavier VANDERBISE à M. Brice RABASTE
M. Bernard NAIN à Mme Colette BOISSOT
M. Guillaume LE LAY-FELZINE à M. Gérard EUDE
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN
Mme Isabelle RECIO à M. François BOUCHART (*jusqu'au point 6 inclus*)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, Directrice générale des services et ses collaborateurs.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- **A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte rendu du Bureau communautaire du 6 juin 2019.**
- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché principal	8	1		9
Attaché	39	2	2	39
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	24	1		25
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	6	2	1	7
Rédacteur	19	2	2	19
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe	40	1	3	38
Adjoint administratif	39	3	1	41
Technicien ppl 1 ^{ère} classe	18		1	17
Technicien	8	2		10
Agent de maîtrise	23	2	1	24
Adjoint technique ppl de 1 ^{ère} classe	19		1	18
Adjoint technique ppl de 2 ^{ème} classe	67	1	2	66
Adjoint technique	72	2	1	73
PEA hors classe	36		1	35
PEA classe normale	52	7	1	58
Assistant cons pat & bib ppl 1 ^{ère} cl	22	1		23
Assistant cons pat & bib ppl 2 ^{ème} cl	14		1	13
AEA principal de 1 ^{ère} classe	74	3	8	69
AEA principal de 2 ^{ème} classe	59	10	9	60
AEA	34	5	5	34
Adjoint du patrimoine ppl de 2 ^{ème} cl	24		1	23
Adjoint du patrimoine	36	1		37
Médecin hors classe	1	1	1	1
Educateur des APS ppl 1 ^{ère} classe	12		1	11
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} classe	7	1		8
Educateur des APS	10	1		11

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Le Nautil** comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Educateur des APS PPL 2 ^{ème} cl	1	1	0	2
Educateur des APS	22	1	1	22
Opérateur des APS à TC	1	0	1	0

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget assainissement** comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Création	Suppression	Nouvel effectif réglementaire
Ingénieur en chef hors classe	1		1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	1		1

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à ADOMA pour la construction de 241 logements PLAI – Rue Marcelin Berthelot à Noisiel**, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 405 115 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°94455, constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à Plurial Novilia pour la construction en VEFA de :**

- **36 logements PLAI/PLUS/PLS – Rue des Berchères et rue des Prés Saint Martin à Pontault-Combault**, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 812 297,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°99787, constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **49 logements PLAI/PLUS/PLS – Rue des Berchères et rue des Prés Saint Martin à Pontault-Combault**, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 852 382,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°99664 constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à Picardie Habitat pour l'acquisition de 20 logements PLAI/PLUS à Habitat francilien, rue Gustave Nast à Chelles**, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 601 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°99910, constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A PRIS ACTE DES RAPPORTS** suivants :

- Rapport d'activités 2018 du **Syndicat mixte de la Passerelle du Moulin** ;
- Rapport annuel d'activité 2018 du **Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP)** ;
- Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service d'eau potable du **Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)** pour l'année 2018 ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du **SMAEP de la région de Lagny-sur-Marne** pour l'année 2018 ;
- Rapport d'activité sur l'assainissement du Président du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM)** pour l'année 2018 ;
- Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2018 sur la **ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne** ;
- Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2018 sur la **ZAC de la Tuilerie à Chelles**.



- Les membres du Bureau communautaire ont été informés de **l'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAPVM**.

Séance levée à 20 H